

# Les aides sociales aux familles les plus démunies

Le CCAS vous accompagne dans vos démarches d'obtention d'aide à l'amélioration des conditions de vie.

## La Complémentaire santé solidaire

*Remplace la CMU*

### Avec la Complémentaire santé solidaire :

- vous ne payez plus vos dépenses de santé chez le médecin, le dentiste, le pharmacien, à l'hôpital, etc,
- vous bénéficiez de tarifs sans dépassement chez les médecins,
- la plupart des lunettes, prothèses dentaires et auditives sont intégralement prises en charge.

En fonction de vos ressources, une participation financière peut être due. Le montant de cette participation varie selon l'âge de chaque personne du foyer au 1er janvier de l'année d'attribution.

### Pour en bénéficier

- Vous et les membres majeurs de votre foyer devez :
- bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé par l'assurance maladie ou maternité en raison de votre activité professionnelle ou de votre résidence stable et régulière en France (protection universelle maladie),
- avoir des ressources qui ne dépassent pas le plafond fixé annuellement, si vous avez déjà eu la Complémentaire santé solidaire avec participation financière, être à jour de vos paiements de participation ou être en cours de régularisation.

## Aides aux plus démunis

Le CCAS accorde également à titre ponctuel des aides financières pour l'achat d'alimentation et autres, sous critères d'éligibilité. Des dossiers d'aide à la personne sont constitués et soumis à la décision du CCAS.

## Suivi des dossiers d'expulsion

Le CCAS a un rôle de médiateur entre la Préfecture et les personnes qui ont des impayés de loyer. Il est souhaitable que les locataires qui ont des difficultés dans le paiement de leur loyer, contactent très rapidement, après un ou deux retards au maximum soit le bailleur soit le service social départemental (antenne de Pontoise), soit le CCAS.

## RSA (Revenu solidarité active)

Le CCAS (Centre communal d'action sociale) a en charge la mise en place et le suivi des parcours d'insertion pour les personnes seules. Pour les familles, le suivi est assuré par l'Unité d'intervention sociale de Pontoise ou le service social de la CAF.

Contact

### CCAS

01 34 25 42 52

[social@ville-osny.fr](mailto:social@ville-osny.fr)

Documents

[Formulaire de demande de Complémentaire santé solidaire](#)

Liens utiles

[En savoir plus sur la Complémentaire santé solidaire](#)

[En savoir plus sur le RSA](#)